



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 18 mars 2013 à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppli

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 02/2013 relatif à une demande de crédit de CHF 22'000.- (part d'Etoy) pour financer la supervision et mise en ordre des armoires électriques de la station intercommunale d'épuration
- ouï le rapport des Commissions désignées pour étudier cette affaire
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la supervision et la mise en ordre des armoires électriques de la station intercommunale d'épuration d'Etoy, Buchillon et St-Prex
2. d'accorder la demande de crédit de CHF 22'000.- pour couvrir la supervision et la mise en ordre des armoires électriques de la station intercommunale d'épuration
3. d'autoriser le financement du montant de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune
4. d'amortir cet investissement par les excédents du compte des égouts de l'année de la dépense et, si nécessaire, par le résultat des exercices futurs
5. d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 18 mars 2013.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Marc Schlaeppli*

Isabelle Vouillamoz

